



DIRECTION DE LA COORDINATION STATISTIQUE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Unité des Normes et Systèmes d'information
Division Nomenclatures

Compte rendu de la réunion du Groupe NACE-CPA d'Eurostat

Luxembourg, 26-27 avril 2007

Dossier suivi par :
Michel LACROIX
Tél. : +33 1 41 17 52 72
Fax : +33 1 41 17 39 66
Messagerie : michel.lacroix@insee.fr

Paris, le 3 mai 2007, n° 157/D230

REDACTEUR : Michel Lacroix

PARTICIPANTS : Eurostat-Unité 02 (Gouvernance statistique, qualité et évaluation), Ensemble des pays de l'Union européenne (Emile Bruneau et Michel Lacroix pour la France)

Le groupe de travail NACE-CPA animé par Eurostat s'est réuni à Luxembourg les 26 et 27 avril 2007. La première journée a été consacrée à la NACE rév. 2 et notamment à l'adoption de son chapitre introductif et la deuxième journée à la CPA et notamment à l'avancement du règlement CPA 2008.

1. Travaux relatifs à la NACE

Le règlement NACE rév. 2 a été adopté le 20 décembre 2006 (JO du 30 décembre 2006). Les notes explicatives en anglais, allemand et français sont considérées comme définitives par Eurostat et disponibles sur le [serveur de nomenclatures RAMON](#).

Le groupe a validé le projet de chapitre introductif. Deux points essentiels concernant le classement des unités ont fait l'objet de discussions :

- **Exceptions à la règle de classement à l'activité principale**

Lorsque l'information détaillée est disponible, les unités sont classées à leur activité principale sur la base de la répartition de la valeur ajoutée selon la méthode « top-down ». Si la valeur ajoutée n'est pas disponible, il est possible d'utiliser un substitut de la valeur ajoutée. Le chapitre introductif souligne que les différents substituts possibles peuvent avoir une répartition par activités différente de celle de la VA (inconnue) et qu'il convient d'être attentif à ce problème. Mais la NACE ne définit pas de règle générale pour le choix du substitut, chaque pays est donc libre de choisir celui qu'il juge le plus adapté compte tenu des informations disponibles.

Dans les cas où aucune information ne serait disponible, le guide méthodologique de la CITI prévoit un certain nombre de traitements conventionnels de classement, généralement à l'activité amont (cf. compte rendu de la réunion ONU des 16-20 avril 2007). Ces conventions ne seront pour la plupart pas reprises dans la NACE. Le seul traitement conventionnel de la NACE concerne les activités agricoles et de transformation des produits agricoles. En cas d'absence de toute information sur la répartition de ses activités agricoles et de transformation, une unité sera classée à l'activité amont notamment dans le cas de la production de raisins et de vin et dans le cas de la production d'olives et d'huile d'olive.

- **Règle de classement des donneurs d'ordre (liés à la sous-traitance industrielle)**

Depuis 2003, la règle de classement des donneurs d'ordre n'est pas la même dans la CITI et dans la NACE. Dans la CITI, les donneurs d'ordre sont classés dans le commerce de gros sauf s'ils sont propriétaires des inputs. Dans ce cas, ils sont classés dans l'industrie. Dans la NACE, ils sont classés dans le commerce de gros sauf s'ils sont détenteurs des « concepts ou des droits légaux sur les produits ». Dans ce cas, ils sont classés dans l'industrie. Il fallait réconcilier les 2 approches. La position européenne était d'élargir le classement en industrie en y classant toutes les unités propriétaires des inputs **ou** des droits.

Cette proposition a été rejetée par le groupe d'experts de l'ONU qui en est resté à sa définition initiale pour des raisons de cohérence avec la balance des paiements, les comptes nationaux et la CPC.

La NACE devra donc s'aligner sur la définition CITI. La conséquence pratique devrait être le reclassement d'un certain nombre de donneurs d'ordre hors de l'industrie. Le groupe d'experts de l'ONU souhaite être informé sur les résultats de ces reclassements dans chaque pays.

2. Travaux relatifs à la CPA

L'Allemagne (présidence européenne) a présenté l'avancement du règlement CPA. Le projet initial a été présenté au Conseil en novembre 2006. Depuis cette date, environ 400 amendements ont été présentés et étudiés ce qui explique le long cheminement du projet. Des amendements seront encore présentés suite aux modifications introduites dans la CPC lors de la réunion ONU des 16-20 avril 2007. Le vote au Parlement est prévu pour le 10 juillet 2007.

Les versions linguistiques seront ensuite élaborées par les traducteurs du Conseil et du Parlement en liaison avec les offices nationaux. Les intitulés en français ne seront donc pas disponibles avant le mois de septembre 2007, cette date n'étant pas garantie par Eurostat.

Lorsque la structure de la CPA sera définitive (en juillet normalement) Eurostat fera traduire les notes explicatives en français et en allemand. Il s'agit d'un travail lourd et Eurostat ne s'engage pas sur les délais de livraison de cette traduction.

3. Autres

- table CPA-NC

La CPA2008 étant plus détaillée que le CPA2002, dans certains cas, un poste élémentaire de la NC devrait être lié à plusieurs positions élémentaires de la CPA. La table actuelle proposée par Eurostat ne comprend que des liens simples sans éclatement des positions de la NC ce qui correspond au souhait des gestionnaires de la liste PRODCOM. Une table complète devrait cependant être construite mais ce travail est reporté (en 2008 ?) faute de temps.

- table CPA-PRODCOM

Il semble que le projet de liste PRODCOM calée sur la CPA2008 ne respecte pas toujours la structure de la CPA (réaffectation de produits hors des activités auxquelles ils sont liés dans la table NACE-CPA). Il est rappelé que la structure de PRODCOM devrait être emboîtée dans la structure CPA (6 premiers digits de PRODCOM = sous-catégorie CPA)

- prochaines activités

Eurostat estime que l'essentiel du travail relatif à la NACE et à la CPA est maintenant achevé.

Par ordre de priorité, Eurostat envisage les travaux suivants :

- rédaction d'une introduction pour la CPA
- révision de la classification de la construction (CC)
- révision de la table de description du commerce par produits construite en 1996-1997
- mise à jour de la table COICOP-CPA
- rapprochement des nomenclatures MIG et BEC
- mise à jour de la table COFOG-NACE.

